



Centre de services scolaire des Hauts-Cantons
1^{ère} Rencontre du conseil d'établissement
084 – École des Sommets
Le lundi 28 octobre 2024 à 18h30

Au local de musique/anglais de l'école des Sommets, située au 287 rue de la Fabrique à Saint-Sébastien-de-Fontenac

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance à _____
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2024
4. Suivi au procès-verbal du 19 juin 2024
5. Questions du public
6. Études des dossiers courants :
 - 6.1 Élection aux différents postes
 - 6.1.1 Présidence, vice-présidence et secrétaire
 - 6.2 Nomination des représentant(e)s de la communauté
 - 6.3 Dénonciation d'intérêts
 - 6.4 Plan de travail pour l'année scolaire 2024-2025 (voir dates proposées)
 - 6.5 Adoption des règles de régie interne et allocation de fonctionnement (frais de déplacement et gardiennage)
 - 6.6 Informations et consultation :
 - 6.6.1 Plan triennal (information)
 - 6.6.2 Liste et actes d'établissement (consultation)
 - 6.6.3 Règles relatives aux critères d'inscription (information)
 - 6.6.4 Services éducatifs offerts dans les écoles (information)
 - 6.7 Rapport budgétaire du CE
 - 6.8 Solde au 28 octobre 2024 et budget d'opérations 2024-2025
 - 6.9 Campagne de financement
 - 6.10 Calendrier des activités éducatives (article 87)
 - 6.11 Formation des nouveaux membres
 - 6.12 Tarifs service de garde
 - 6.13 Activités parascolaires
 - 6.14 Contenus obligatoires en orientation (COSP)
7. Correspondance
8. Déléguée au comité de parents
9. Direction d'établissement
10. Autres membres
 - _____
 - _____
11. Levée de la séance

Stéphanie Leclerc, directrice

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. » (Article 64, LIP)